



République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/13/01/01

Date de convocation :

09/01/2023

Objet de la délibération :

**Projet de rénovation du  
mur du cimetière**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la mairie  
d'Epeugney le

20/01/2023

que la convocation du  
Conseil Municipal avait été  
faite le

09/01/2023

- que le nombre des  
membres en exercice est de  
13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 13 janvier 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le treize janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni  
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume  
AYMONIN, Maire,

**Présents :** Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Mégane  
GAUTHIER – Nicolas DEAU – William RUSTERHOLTZ – David  
MARTIN – Gwénaél LE GALLO – Romuald TAUVERON –  
Guillaume CRETIN – Stéphane LOGUIOT – Éric CLEMENT

**Absent non excusé :** Jean Michel CLEMENT - John  
WETZEL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code  
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris  
dans le Conseil, Sonia DESTAING ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a  
acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du mur du  
cimetière, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un  
devis à 52 254.90 € non soumis à la TVA.

Il informe que la commune a reçu deux devis à ce sujet : Le devis  
en provenance de la société HAKKAR de Rurey qui manque de  
précision et de lisibilité en faisant appel au bénévolat et celui de  
l'association API25 (association patrimoine insertion 25) plus  
complet et plus détaillé sur lequel la commune s'est basée pour  
l'estimation du coût prévisionnel et le montage du dossier des  
demandes de financement. Le maire a également sollicité la  
Société GIGOULEY de Montgesoye pour une rencontre sur site  
afin de pouvoir disposer d'un autre devis en respectant un cahier  
des charges.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au  
titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et  
éventuellement d'une aide de l'association sauvegarde du  
patrimoine d'Epeugney pour un montant restant à préciser. Le  
Maire nous informe également avoir fait appel à la Fondation de  
Patrimoine qui engage des campagnes de souscriptions publiques  
et d'appels aux dons pour financer des projets de sauvegarde du  
patrimoine public.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
Association sauvegarde du patrimoine d'Epeugney	Don	26127.45	50%
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	13063.72	25%
Région			
Département			
...			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		13063.73	25%
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>52254.90</b>	<b>100%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : (pour les projets soumis à marché public)

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : printemps été 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : hiver 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents

- la réalisation du projet présenté estimé à 52 254.90 € non soumis à la TVA
- le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Sonia DESTAING

